

## Séance du 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 19 juin 2024 à 19h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

### • MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Hélène JUGEAU, Dominique ROUSSELOT, Soizic LUCAS, Marie THUILLIER,
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Nicole LENOBLE,
- Collège des personnalités qualifiées : Pierrick PAINVIN,

### • MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus :
- Collège des professionnels : Laurent CLEMENT donne pouvoir à Marianne LE POETVIN, Stéphane MAUGER donne pouvoir à Pierre-Paul AUBERTIN,
- Collège des personnalités qualifiées :

### • MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN, Katia LE PORT,
- Collège des professionnels : Claude LEBORGNE,
- Collège des personnalités qualifiées : Dorothee GUEGAN

**Également présents :**  
*J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme*  
*C. BEVAND – Responsable de développement touristique*  
*G. PAILLET – Responsable administrative, commerciale et qualité*  
*M. LUCAS - Stagiaire licence pro métiers du tourisme*

*Nombre de conseillers*  
*> en exercice : 21*  
*> présents : 15*  
*> votants : 17*  
*Date de convocation :*  
*6 juin 2024*

## Délibération n° 2024-06-19-005

### Finances : Décision Modificative 2 – Admission en non-valeur

Monsieur le Président expose que plusieurs titres d'un montant total de 2 669,88 euros antérieur au changement de statut de l'Association en EPIC au 1<sup>er</sup> octobre 2019 n'ont pu être recouvrés au motif que les débiteurs sont introuvables. Il s'agit de titres concernant des encarts dans les brochures éditées par l'Office de Tourisme en 2016 et 2017. Les factures relatives à ces encarts n'ont pas été acquittées. Il convient de régulariser cette somme par l'émission d'un mandat au compte 6541 : Créances admises en non-valeur. Nous équilibrons cette charge par le sur-équilibre du budget primitif.

La rectification à apporter est la suivante :

#### Section de Fonctionnement

- Crédit du compte 6541 : 2 669,88 €

Décision du Comité de Direction :

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 056-878114107-20240619-20240619005-DE

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, après en avoir délibéré, a décidé de  
d'approuver la décision modificative suivante :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 65 – 6541 : + 2 669,88 €

Fait à Le Palais, le 20 juin 2024

**Pierre-Paul AUBERTIN**

**Président du Comité de Direction de l'EPIC**

**Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer**